

# L'évolution du secteur des assurances privées au Québec depuis 1945

Raynald Viger

Volume 49, numéro 3, 1981

Introduction à l'informatique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104148ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104148ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Viger, R. (1981). L'évolution du secteur des assurances privées au Québec depuis 1945. *Assurances*, 49(3), 311–320. <https://doi.org/10.7202/1104148ar>

Résumé de l'article

Dans l'analyse de tout phénomène d'évolution, lorsqu'on adopte une perspective suffisamment englobante, il se dessine inévitablement des traits que l'environnement et la présence de forces vives du milieu vont à l'occasion jusqu'à faire apparaître comme des mutations. Aux fins de cerner l'évolution de ce phénomène dans les assurances et d'y déceler quelques-uns de ses traits au Québec, on situera l'importance du secteur dans le budget des Québécois et on fera état des changements qui se sont produits dans les parts de marché des primes souscrites dans les principales catégories d'affaires. R. V.

# L'évolution du secteur des assurances privées au Québec depuis 1945

par

RAYNALD VIGER

311

*Dans l'analyse de tout phénomène d'évolution, lorsqu'on adopte une perspective suffisamment englobante, il se dessine inévitablement des traits que l'environnement et la présence de forces vives du milieu vont à l'occasion jusqu'à faire apparaître comme des mutations. Aux fins de cerner l'évolution de ce phénomène dans les assurances et d'y déceler quelques-uns de ses traits au Québec, on situera l'importance du secteur dans le budget des Québécois et on fera état des changements qui se sont produits dans les parts de marché des primes souscrites dans les principales catégories d'affaires.*

R. V.



## **I. — L'assurance au Québec: un secteur de l'économie en légère expansion fondamentale**

Parmi les principaux facteurs d'ordre économique qui, dans les économies modernes, influent sur la demande de protection en assurances, le revenu des personnes est considéré comme particulièrement déterminant. Dans le but de qualifier le développement de ce secteur au Québec et de quantifier la portion du revenu que les Québécois emploient à l'achat de contrats d'assurances auprès d'assureurs privés, on a comparé l'évolution des primes souscrites au Québec à celle du revenu personnel disponible.

Il importe toutefois de signaler que le rapprochement de ces deux variables ne vise qu'à fournir une indication apte à signaler la tendance de ce marché. Cette méthode n'a pas la prétention de refléter la charge totale du coût des assurances du fait que, d'une part, les Québécois versent des sommes importantes à divers régimes publics d'assurances qui

ne sont pas considérés dans cette étude et que, d'autre part, on n'a pas cherché à distinguer les primes versées pour les personnes de celles versées pour les entreprises, notamment en assurances générales. Dans ce dernier cas, on a posé l'hypothèse que toutes les primes versées par les Québécois l'ont été par des individus à même leur revenu personnel disponible.

312      Lorsqu'on compare l'évolution du volume de primes perçues par les assureurs au Québec depuis 1945 à celle du revenu personnel disponible de ses habitants, on constate que le volume des primes d'assurances versées par les Québécois au secteur privé a connu une croissance légèrement supérieure à celle de leur revenu personnel disponible.

Alors qu'en 1945, les Québécois canalisait 7,1% de leur budget vers les assureurs privés, ce taux s'élevait en effet à 10,0% en 1977, année précédant l'instauration du régime public d'assurance-automobile, à 8,9% en 1978 et à 8,7% en 1979 (tableau 1).

Sur la base d'une analyse strictement quantitative, le secteur peut être considéré avoir été en croissance fondamentale légère lorsqu'on considère l'ensemble de la période, son taux de croissance annuel moyen entre 1945 et 1979 surpassant celui du revenu personnel disponible au Québec, l'un ayant été 10,02% et l'autre 9,38%.

La période sous observation comprend cependant deux sous-périodes ayant des caractéristiques opposées. Alors que la sous-période 1945-1960 en fut une de croissance fondamentale relativement accusée, celle de 1960-1979 en fut plutôt une d'allure nettement plus modeste, voire très moyenne.

Si l'on confronte les facteurs multiplicateurs l'un propre au revenu personnel disponible et l'autre au volume de primes totales, il ressort que pour la première sous-période, ce facteur a été 3,4 dans le premier cas et 4,4 dans le second. L'allure est cependant inversée pour la sous-période 1960-1979, où les données respectives deviennent 6,2 et 5,9<sup>(1)</sup>.

*Il convient par ailleurs de mettre en évidence que les variations annuelles moyennes des primes canalisées vers les assurances épousent*

---

<sup>(1)</sup> L'ajout d'un montant de 300 M\$ aux primes (montant approximatif canalisé vers la RAAQ) aurait donné un facteur de 6,3 plutôt que 5,9 soit très légèrement supérieur à celui obtenu pour le revenu personnel disponible (6,2).

en général assez bien l'évolution cyclique du revenu personnel disponible.

**II — Évolution du secteur qui allie de plus en plus la protection des biens à la protection de la personne**

L'effort budgétaire a toutefois été différent dans les deux grandes classes d'assurances. Ainsi, dans les assurances de personnes où cet effort a été à la fois dominant et relativement constant, les Québécois y ont consacré à peu près la même part de leur revenu personnel disponible: celle-ci a en effet quasi invariablement oscillé autour de 5% depuis 1945 (*Tableau 1*). L'effort a été moins accusé dans les assurances générales, à l'exception de l'année 1977 où il surpasse celui des assurances de personnes. Cette classe est cependant celle qui, tout au cours de la période 1945-1979, a le plus profité de la hausse marquée des sommes canalisées par les Québécois vers les assurances. Après y avoir consacré 2,0% de leur revenu personnel disponible en 1945, les Québécois lui ont attribué jusqu'à 5,0% en 1977. Toutefois, à la suite d'abord des modifications apportées au régime d'assurance-automobile, puis d'une conjoncture où une forte concurrence à l'avantage immédiat des consommateurs joua un rôle important, la part passa à 3,7% en 1979. Cette dernière donnée correspond à un effort budgétaire 1,85 fois supérieur à celui de 1945; il faut cependant remonter à 1963 pour avoir un effort budgétaire de cet ordre.

313

Lorsqu'on traduit cette évolution en termes de parts de marché celles propres aux assurances de personnes, qui était de 72% en 1945, n'était plus que 58% en 1979<sup>(2)</sup>.

D'autres données mettent en évidence des traits rarement soulignés dans le milieu de l'assurance. Des données moyennes, mobiles de trois ans, par exemple, pour comparer les variations annuelles des primes souscrites dans chacune des classes d'assurances avec celles du revenu personnel disponible, on constate que le synchronisme cyclique avec le revenu personnel disponible déjà constaté pour l'ensemble des primes du secteur demeure vrai, à peu de variantes près, tant pour les assurances de personnes que pour les assurances générales. L'élasticité par rapport au revenu est cependant nettement plus accusée dans les assurances générales.

---

<sup>(2)</sup> Celle-ci s'établissait à un peu moins de 50% en 1977.

En assurances de personnes, au cours de la deuxième sous-période qui s'étale de 1960 à nos jours, celles-ci amorcent aussi la phase de reprise indiquée par le mouvement du revenu personnel, sans parvenir toutefois à en suivre le rythme: elles l'ont fait d'abord dès 1965 au lieu de poursuivre jusqu'en 1966, et également en 1973 au lieu de poursuivre jusqu'en 1975. De plus, l'écart dans les sommets respectivement atteints par les assurances de personnes et le revenu s'y accentue. C'est comme si, au-delà d'un certain niveau de croissance de revenu, les consommateurs se retiraient pour vraisemblablement acquérir d'autres genres de produits, soit complémentaires, substituts ou carrément de nature différente.

### III — *Evolution du marché des assurances de personnes*

Le marché des assurances de personnes a connu des changements structurels importants au cours des trente-cinq dernières années. Sans attribuer une part plus grande de leur budget à ces assurances, les assurés québécois ont sensiblement modifié leur comportement au cours de cette période, en accordant davantage aux formes de protection favorisant une plus grande sécurité du revenu de l'assuré.

Des changements appréciables dans les parts de marché sont également survenus dans les catégories d'assurances.

Un premier trait marquant de l'évolution concernant les grandes catégories d'affaires en assurances de personnes est le déplacement de la faveur accordée par les assurés de l'assurance-vie vers les autres catégories. L'évolution survenue reflète bien, dans un contexte d'une absence quasi généralisée de mesures socio-économiques qu'on pourrait considérer aujourd'hui comme plus que minimales, que les assurés ont d'abord cherché à prémunir leurs proches contre le destin implacable pouvant surgir à tout instant, tout en saisissant l'opportunité s'offrant du même coup de se constituer un certain capital. Ce n'est qu'avec le temps, en guise de complémentarité d'abord et subséquemment grâce à des formes nouvelles de substitution, que les rentes et les assurances contre la maladie et/ou les accidents vinrent à faire perdre à l'assurance-vie, en 1978, sa domination absolue. (Voir tableau 2).

En effet, alors qu'en 1945, 84% des primes perçues par les assureurs allaient à des assurances sur la vie, les proportions attribuables aux rentes et aux assurances contre la maladie et/ou les accidents ne

s'élevaient qu'à 10% et 6%. En 1979, les données correspondantes étaient de 47, 30 et 23%.

Le développement rapide des rentes et des assurances contre la maladie et les accidents montre que l'évolution a été influencée par l'environnement politico-social. En effet, l'impact de l'introduction de régimes de sécurité sociale, tels l'assurance hospitalisation en 1961, les régimes publics de rentes en 1965 et l'assurance maladie en 1970 y est assez nettement perceptible.

Bien que les régimes gouvernementaux aient eu, lors de leur introduction, un effet marqué sur le marché des assurances en provoquant une chute importante des primes ou cotisations, on remarque que les reprises qui ont suivi ont compensé rapidement la perte encourue. Sur une période d'observation suffisamment longue, on peut même avancer que l'ensemble des mesures n'aurait pas eu globalement sur l'industrie un impact négatif, mais plutôt un effet positif.

315

Assez curieusement, ces régimes ont suscité de la part de la clientèle une prise de conscience des besoins, et par voie de conséquence, ils ont stimulé la demande. L'exemple le plus significatif est celui des régimes supplémentaires de rentes qui, favorisés par des mesures fiscales, ont connu une croissance phénoménale au cours des dix dernières années; les cotisations afférentes aux rentes individuelles sont en 1979, en effet, un peu plus de onze fois supérieures à ce qu'elles étaient en 1970<sup>(3)</sup>. Face à une telle évolution et aux défis et exigences de la société de demain, ce sont *davantage* des problèmes de croissance et d'adaptation qui risquent de surgir.

Cette période est également caractérisée par le développement des contrats de groupes. Alors qu'en 1945, les primes et cotisations afférentes à ce type de contrats ne représentaient que 13% de celles de leur fonds vie et rentes, cette proportion s'élevait en 1979 à un peu plus de 35%<sup>(4)</sup>. Cette dernière se ventile de façon à peu près équivalente dans les assurances et dans les rentes. Bien que divers facteurs aient pu influencer sur ce phénomène de collectivisation du risque, celui-ci n'est de toute évidence pas étranger à l'éveil du syndicalisme à ce genre de préoccupation au cours de cette période. Dans une certaine mesure, cela a favorisé

---

<sup>(3)</sup> Voir le *Rapport annuel du surintendant des assurances sur l'état des affaires au 79-12-31*, tableau 4.1.1, p. 628.

<sup>(4)</sup> L'assurance contre la maladie et/ou les accidents est ici exclue, faute de données disponibles dans le cas des assureurs ayant une charte du Canada ou d'un état ou pays étranger.

la négociation de contrats de travail comportant davantage de protection en matière d'assurances et de rentes, tout en apportant un développement accru des divers types de régimes collectifs.

316

Finalement, la comparaison entre l'évolution cyclique des variations de revenu personnel disponible et les primes propres à chacune des catégories d'assurance de personnes, laisse très clairement percevoir que l'allure déjà constatée de la variation cyclique des primes pour l'ensemble des assurances de personnes fut grandement commandée par celle de l'assurance-vie. Dans cette dernière catégorie d'assurances, on observe en 1965 et 1973 le «décrochage» au-delà d'un certain niveau d'accroissement du revenu qu'on a déjà signalé.

En ce qui a trait aux rentes, lorsqu'on fait abstraction de la période du réaligement (de 1964 à 1969), que n'a pas manqué d'occasionner l'introduction d'un régime public de rentes à un moment qui correspondait à une reprise de la conjoncture, on constate que le niveau de l'accroissement annuel des primes a généralement été supérieur à celui du revenu personnel disponible. Ce genre d'évolution a été fortement favorisé par une modification apportée en 1942 à la Loi de l'impôt sur le revenu en temps de guerre<sup>(5)</sup> aux fins d'y introduire des mesures fiscales plus favorables pour les fonds versés aux caisses de pension. Le principe sous-jacent à cette modification, suivie de nombreuses autres<sup>(6)</sup> à l'égard du même objet, est resté à peu de chose près sensiblement le même depuis. Le paiement de l'impôt sur les contributions au fonds de pension est simplement différé, vu qu'elles ne seront considérées comme revenu imposable que lorsque la rente continuera d'être touchée. La déduction permise de ces contributions au revenu gagné dans l'année en cours où elles ont été faites a pour effet d'abaisser, au cours de cette même année, le revenu personnel disponible. Cette évolution a ensuite été facilitée par une disposition introduite en 1961 autorisant les compagnies d'assurances à avoir des fonds ou comptes distincts (caisses séparées) où les réserves varient suivant la valeur marchande de groupes d'actifs déterminés; ceux-ci prirent véritablement leur essor vers le début des années 70. Ces facteurs font que l'évolution cyclique des variations des primes canalisées vers les rentes a, en regard de celle du revenu personnel disponible, souventes fois, pris l'allure d'un mouvement plutôt contra-cyclique.

---

<sup>(5)</sup> Statut du Canada, 1942-43, c. 28.

<sup>(6)</sup> Notamment l'adoption, en 1957, de l'actuel article 79B qui accorde des avantages fiscaux pour les régimes d'épargne-retraite établis par des particuliers.

Quant à l'évolution propre à la variation des primes d'assurances contre la maladie et/ou les accidents, elle porte grandement la marque de l'introduction déjà signalée de l'assurance-hospitalisation en 1961 et de l'assurance-maladie en 1970.

#### **IV — Evolution du marché des assurances générales**

Les assurances générales, on l'a vu, ont accaparé, au cours de la période étudiée, une part grandissante du revenu personnel des Québécois. La relativement grande élasticité de la demande pour cette classe d'assurances a pu être observée tout au long de la période. Chaque phase de reprise conjoncturelle, ici traduite par l'accélération du rythme d'accroissement du revenu personnel disponible, fut en effet accompagnée d'une croissance encore plus vive du montant de primes que les Québécois versèrent aux assureurs.

317

Ayant considéré l'ensemble de cette classe d'assurance, voyons quelles catégories d'assurances ont le plus bénéficié de cet effort budgétaire.

Avant de faire part des résultats obtenus, rappelons cependant que, pour des fins de commodité et de représentativité, les catégories d'assurances générales autres que celles relatives aux assurances de biens, aux assurances automobiles et aux assurances responsabilités ont été regroupées et formeront la catégorie «autres catégories d'assurances» dans le tableau 3 ci-annexé.

Il se dégage de l'analyse de l'évolution des parts de marché des quatre catégories d'assurances générales que les assurances de biens et les assurances automobiles ont toujours été les catégories qui ont commandé les plus forts volumes de primes. Ces deux catégories ont, à elles seules, presque toujours représenté plus de 85% de l'ensemble des primes souscrites en assurances générales au Québec.

Bien que la part du marché de l'«assurance responsabilité» et des «autres catégories d'assurances» soit demeurée à peu près au même niveau depuis 1945, il n'en est pas de même des assurances automobiles et des assurances de biens, où l'on assista à un glissement progressif de l'importance des assurances de biens au profit des assurances automobiles.

Favorisées, d'une part, par la popularité grandissante de l'automobile et, d'autre part, par l'intérêt porté par les assureurs à cette impor-

tante source de fonds, les assurances automobiles sont devenues, en 1960, le plus grand polarisateur de primes en assurances générales au Québec<sup>(7)</sup>.

À titre indicatif, les primes d'assurances automobiles sont, en 1979, 78 fois supérieures à celles de 1945, alors que dans le cas des autres catégories, ce multiplicateur ne s'élève qu'à 24 dans les assurances de biens, à 44 dans les assurances responsabilités et à 20 dans les autres catégories d'assurances regroupées.

318 L'introduction du régime public d'assurance automobile au Québec en 1978 a eu des conséquences importantes sur le secteur privé des assurances, affectant notamment le volume global des primes perçues par les assureurs privés.

Les primes souscrites dans cette catégorie d'affaires ont chuté de quelque 300 M\$ en 1978, freinant ainsi la croissance rapide de cette catégorie.

Une comparaison entre les variations annuelles des primes souscrites en assurances de biens et en assurances automobiles avec celles du revenu personnel disponible laisse percevoir que l'introduction du nouveau régime d'assurance automobile s'est produite à un moment de la conjoncture marquée par le déclin du revenu personnel disponible. Cette mutation, attribuable à la rapidité du réalignement devenu alors nécessaire, favorisa les assureurs les plus sensibilisés aux particularismes des modifications alors introduites. De plus, en assurances des biens, la dernière phase cyclique allant de 1973 à 1979 porte la marque d'un retard dans le contexte inflationniste récent, apporté à la valeur marchande des biens assurés.

### Conclusion

Comme toutes les économies modernes, celle du Québec a fortement évolué depuis 1945. Les agents économiques oeuvrant au Québec ont dû adopter une façon de voir imprégnée par le signe du changement. Comme bien d'autres secteurs (les sciences, les arts et lettres, etc...), celui des assurances n'a pas échappé à cette réalité et il a dû déployer une vitalité qui l'a amené à changer progressivement son offre de protection et de gestion du risque aux nouveaux besoins de la société québécoise.

---

<sup>(7)</sup> À l'exception de 1978, année d'introduction de la « Régie de l'assurance automobile du Québec ».

# A S S U R A N C E S

## TABLEAU I

**Primes d'assurances souscrites au Québec  
dans les assurances de personnes et générales  
en pourcentage du revenu personnel disponible  
de 1945 à 1979\***

Années	Primes ou cotisations totales d'assurances au Québec		Primes en pourcentage du RPD	
	En ass. de personnes (en millions dollars)	En ass. générales (en millions dollars)	En ass. de personnes	En ass. générales
	(1)	(2)	(3)	(4)
1945	101,2	39,8	5,13	2,02
1955	249,1	138,7	5,17	2,88
1965	522,4	374,5	5,44	3,90
1975	1 324,2	1 157,9	4,85	4,25
1979	2 104,6	1 522,8	5,06	3,65

319

## TABLEAU II

**Primes d'assurances souscrites au Québec  
dans les catégories d'assurances de personnes  
de 1945 à 1979\*  
(en millions de dollars)**

Année	Assurance- vie	Rentes	Assurance contre la maladie et/ou les accidents	Total des assurances de personnes
1945	84,7	10,5	6,0	101,2
1955	167,4	32,0	49,8	249,1
1965	331,0	67,5	123,9	522,4
1975	703,5	334,4	286,3	1 324,2
1979	990,9	637,1	476,5	2 104,6

\* On ne retient ici que 5 années au lieu de 35

**TABLEAU III**

**Primes d'assurances souscrites au Québec  
selon les catégories d'assurances générales  
de 1945 à 1979\*  
(en millions de dollars)**

Année	Biens	Automobile	Respon- sabilité	Autres catégories	Total des assurances générales
1945	24,2	8,4	2,9	4,4	39,8
1955	65,9	55,3	9,2	8,4	138,7
1965	135,2	194,3	25,6	19,3	374,5
1975	359,2	660,6	76,5	61,6	1 157,9
1979	646,2	659,3	127,9	89,4	1 522,8

320

\* On ne retient ici que 5 années au lieu de 35

---

**Histoire de l'Ordre des Comptables agréés du Québec, 1880-1980,  
par Edgar Andrew Collard.**

Il y a un siècle, les experts-comptables étaient rares dans la province de Québec et même au Canada. On sentit le besoin malgré cela de fonder une association destinée à préciser sa fonction, ses devoirs, ses engagements et sa formation. D'une toute petite société sans grande importance, l'Ordre des Comptables agréés du Québec est devenu une entreprise puissante qui groupe tous ceux à qui on a décerné le diplôme d'experts-comptables et dont la fonction est d'exercer principalement dans la province de Québec.

Le livre de M. Collard est fort bien présenté et il apporte sur l'évolution du métier des précisions extrêmement intéressantes.

Ancien directeur en chef de la *Gazette*, M. Collard est connu pour ses études historiques. Chaque semaine, il en donne une sur un aspect particulier de la vie à Montréal. Dans son livre, il va plus loin, car il fait revivre l'Ordre dans ses initiatives de contrôle, de formation et d'expansion.